



## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°60/2026

### portant désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

**Le Maire de la Commune de BENFELD,**

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu les articles L123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

vu la délibération n° DCM30.04.2026 du 9 avril 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

vu l'affichage effectué en mairie conformément à l'article R. 123-11 du CASF,

vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, par l'Union Départementale des Associations Familiales concernant leurs représentants,

vu la situation de formalité impossible en l'absence de propositions par les associations de retraités et de personnes âgées du département et par les associations de personnes handicapées du département concernant leurs représentants,

**considérant que** le Maire est chargé de procéder à la nomination de la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS dans un délai de 2 mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal,

### ARRETE

**Article 1** : Sont nommés membres du conseil d'administration du CCAS :

- au titre de représentant des personnes handicapées : Mme Anne-Marie GINTZ
- au titre de représentant des personnes âgées : Mme Elisabeth GUYON
- au titre de représentant des associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion : M. François SAETTEL, M. Jean-Michel LINGET
- au titre de représentant des associations familiales : Mme Christelle MAILLARD, M. Jean-Paul HUMBLET.

**Article 2** : Le mandat des membres ainsi nommés est identique à celui des membres élus par le conseil municipal, il est renouvelable.



**Article 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Selestat-Erstein

Le Maire

Jacky WOLFARTH

